



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MARS 2024**

**VOTE DES RESOLUTIONS**

**1<sup>ère</sup> RESOLUTION** : Approbation du Règlement intérieur

Après avoir pris connaissance des propositions de modifications du Règlement Intérieur, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ces modifications dans les conditions suivantes :

**Approuvée à l'unanimité**

**2<sup>ème</sup> RESOLUTION** : Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 19 mars 2023

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 19 mars 2023.

**Approuvée à l'unanimité**

**3<sup>ème</sup> RESOLUTION** : Approbation du rapport financier de la Trésorière sur l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Après avoir pris connaissance du rapport financier de la Trésorière sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver ledit rapport.

**Approuvée à l'unanimité**

**4<sup>ème</sup> RESOLUTION** : Approbation des comptes clos le 31 décembre 2023.

Après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés.

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus au Comité Directeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**Approuvée à l'unanimité**

**5<sup>ème</sup> RESOLUTION** : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice déficitaire de -14 900,45 euros en totalité au compte de report à nouveau.

**Approuvée à l'unanimité**

**6<sup>ème</sup> RESOLUTION** : Approbation du montant de la cotisation et de la redevance annuelle 2024 des Associations Sportives et des Gestionnaires conformément aux dispositions du règlement intérieur. Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de fixer le coefficient pour les cotisations et redevances à **0,22 euros par voix du membre actif**.

Approbation du montant de la cotisation forfaitaire 2024 pour tout autre membre actif de la ligue (Golf d'entreprise, AS Municipales notamment) conformément aux dispositions du règlement intérieur. Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de fixer à **35 euros** la cotisation forfaitaire pour tout autre membre actif de la ligue.

**Approuvée à l'unanimité**

**7<sup>ème</sup> RESOLUTION** : Approbation du budget 2024.

Après avoir pris connaissance de la proposition de budget, pour l'année en cours, présentée par la trésorière, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le budget 2024, tels qu'il lui a été présenté.

**Approuvée à l'unanimité**

**8<sup>ème</sup> RESOLUTION** : Approbation du rapport moral du Président de la ligue de golf AURA.

Après avoir pris connaissance des rapports annuels d'activité, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le rapport moral du Président.

**Approuvée à l'unanimité**

**9<sup>ème</sup> RESOLUTION** : Pouvoir pour les formalités.

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Président de la ligue de Golf AURA à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir, les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises par l'Assemblée Générale.

**Approuvée à l'unanimité**